

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



HÉBERGEMENT D'URGENCE HU

📍 8 boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation - 54000 NANCY
☎ 03 83 39 56 27
✉ huaars@asso-ars.org

Katia DELECROIX
Directrice

Aude LAURENT
Directrice adjointe

Hélène HENRY
Cheffe de service

Gauthier PAPA
Chef de service

Julien VEITMANN
Coordinateur

MISSION

Ce dispositif fonctionne en lien direct avec le 115 et permet :

- De proposer une mise à l'abri immédiate et inconditionnelle des ménages confrontés à des difficultés sociales,
- D'apporter une réponse aux besoins de première nécessité,
- De réaliser une évaluation sociale et un accompagnement global des publics,
- D'orienter les personnes vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne.

FINANCEMENT

ÉTAT – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

ÉQUIPE

ETP

Personnel administratif

Direction	0,30
Direction adjointe	0,30
Assistante de gestion	0,18
Assistante de direction	0,25
Secrétaire	1

Personnel social

Chefs de service éducatif	1,5
Travailleur social coordonnateur	1
Travailleurs sociaux	6,00
Agents sociaux polyvalents	6,00
Travailleur social volant	0,40
Surveillant de Nuit	3
Travailleur social prospection logement	0,15
Apprentie	1

Personnel de services généraux

Agent de maintenance	0,30
----------------------------	------

TOTAL 21,38

▲ PLACES TEMPORAIRES - PUBLIC ACCUEILLI

480 ménages dont :

- 319 personnes isolées
- 84 couples avec ou sans enfant(s)
- 77 familles monoparentales

815 personnes dont :

- 288 hommes
- 272 femmes
- 255 enfants

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes : **1143**

98 220 nuitées

Moyenne journalière : **269 personnes**

▲ DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : **110 jours soit environ 3 mois 1/2**

Au 31 décembre 2025

286 personnes présentes sur les places temporaires

▲ PLACES DE MISE À L'ABRI

Mise à l'abri d'adultes à la nuitée du 01/01/2025 au 09/05/2025

Nombre d'orientations : **2 454**

Mise à l'abri d'adultes 4 nuits/5 jours sur l'année

Nombre d'orientations : **389**

▲ PLACES PLAN GRAND FROID

Plan Grand Froid enclenché du 12/01/2025 au 23/01/2025

Nombre d'orientations : **250**

Plan Grand Froid enclenché du 14/02/2025 au 20/02/2025

Nombre d'orientations : **89**

Plan Grand Froid enclenché à partir du 23/12/2025 (fin 13/01/2026)

Nombre d'orientations : **79** (uniquement en 2025)



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. LA PRESENTATION DU SERVICE.....	2
1.1 Les différents lieux d'hébergement et les modalités d'accès	2
1.2 L'accompagnement social	4
1.3 L'équipe pluridisciplinaire	5
1.4 Les actions menées en 2025	7
1.5 Les faits marquants	7
2. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2025 : BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF.....	9
2.1 La typologie des ménages accueillis	9
2.2 Le profil des personnes accueillies.....	11
2.3 Les situations des ménages avant leur demande d'hébergement via le 115	12
2.4 Les ressources des ménages à leur admission	13
2.5 Le secteur d'origine et les nationalités	13
2.6 Le motif de demande	14
2.7 Les durées de séjour.....	15
2.8 La situation administrative des personnes hébergées.....	15
2.9 Les orientations effectuées	17
2.10 Les places de mise à l'abri à la nuitée sur le site Modul'ARS.....	19
2.11 Les places de mise à l'abri 4 nuits/5 jours sur le site de Tomblaine	19
2.12 Focus sur les Plans Grand Froid.....	21
CONCLUSION	22
GLOSSAIRE.....	23
ANNEXES	25
Annexe 1 : Un exemple d'accompagnement social.....	26
Annexe 2 : Le partenariat en lien avec le soin.....	29
Annexe 3 : La fermeture du site Modul'ARS.....	31

INTRODUCTION

Le service Hébergement d'Urgence (HU) de l'Association Accueil et Réinsertion Sociale (AARS) a été créé au 1^{er} janvier 2024. Ce service rattaché au pôle Habitat Inclusions est le regroupement de deux dispositifs existants : le Service d'Accompagnement de la Métropole (SAM) et celui de Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile (MADA).

Depuis 2024, le service HU a pour missions :

- **De proposer une mise à l'abri immédiate et inconditionnelle des ménages confrontés à des difficultés sociales,**
- **D'apporter une réponse aux besoins de première nécessité,**
- **De réaliser une évaluation sociale et un accompagnement global des publics,**
- **D'orienter les personnes vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne.**

Le service d'hébergement d'urgence est en "mouvance" régulière. En effet, il tient toute sa particularité au fait que le nombre de places allouées varie au cours de l'année et que les lieux d'hébergement peuvent aussi se voir modifier (ouverture, fermeture de site, période hivernale).

Ce rapport présente un bilan après un an de regroupement entre les dispositifs SAM et MADA. Il met en lumière les faits marquants, les réalités rencontrées par l'équipe, les perspectives souhaitées mais aussi souligne l'activité au travers de données chiffrées, avec notamment des points de comparaison entre 2024 et 2025.

1. LA PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Les différents lieux d'hébergement et les modalités d'accès

L'accès à l'hébergement d'urgence se fait obligatoirement par le numéro de téléphone dédié, le 115. L'admission est priorisée en fonction de la composition familiale, de critères de vulnérabilité (notamment les femmes isolées avec ou sans enfants, les couples avec enfants mineurs, les personnes avec des problématiques de santé avérées) et des places disponibles.

L'accueil est dit temporaire, c'est-à-dire non limitée dans le temps, ou à la nuitée pour des hommes, femmes isolées ou des couples sans enfants. Les écoutants 115 ont l'autonomie d'orienter les appelants sur ces différentes places d'hébergement.

Le lien avec les écoutants 115 est très important afin de leur indiquer les disponibilités et la configuration de certaines places (colocation, personne vulnérable). Le logiciel de Système d'Information - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SI-SIAO) est l'outil utilisé communément, traçant les orientations des personnes et de fait leur parcours

Le service dispose de plusieurs lieux d'hébergement distincts se répartissant comme suit :

- **100 places temporaires et 20 places à la nuitée** sur le site Modul'ARS à Vandœuvre-lès-Nancy, (encore communément appelé Faron), fermé le 31/05/2025,
- **38 places** au sein de deux hôtels au centre de Nancy,

- **80 places** sur l'ancien site ONF (Office National des Forêts) de Velaine-en-Haye (50 places début 2025 puis 80 places après l'ouverture d'un deuxième bâtiment le 11/08/2025),
- **130 places temporaires** au sein d'un hôtel sur la commune de Laxou,
- **2 places** sur le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Camille Mathis (gestion par l'AARS) à Nancy,
- **4 places** HU au sein du CHRS géré par l'association Clair Logis à Laxou,
- **60 places** sur le site de Tomblaine (ancienne caserne des pompiers), dont 4 à 11 places pour les mises à l'abri 4 nuits/5 jours,
- **57 places** sur un hôtel à Nancy à partir du 26/06/2025 (ancien site HUDA de l'AARS),
- **16 places** dans un immeuble à Nancy à partir du 08/12/2025 (ancien site CAES de l'AARS).

Au 1^{er} janvier, il y avait 414 places d'hébergements, au 1^{er} juillet 351 places et au 31 décembre, 387 places.

Certains lieux d'hébergement ont des spécificités connues des écoutants 115 afin de faciliter les orientations. De manière générale, les hôtels s'organisent avec les gérants et des « hôteliers » en charge de veiller à l'accueil des personnes et à la collectivité. Sur les CHRS, les équipes en place effectuent ces mêmes missions. Et sur les autres sites, des agents sociaux, des surveillants de nuit et des agents de sécurité veillent à la bonne organisation et à la sécurité. L'équipe d'encadrement et les travailleurs sociaux font le lien via des visites et des permanences avec ces professionnels et les usagers pris en charge.

Aussi, plusieurs lieux sont composés de chambres de 2 à 5 personnes, avec pour certaines la possibilité de faire des colocations (2 personnes maximum). Ces configurations induisent que certains sites accueillent plus de familles, de personnes seules et/ou de couples.

Tous ces sites disposent de cuisines collectives, sanitaires collectifs ou non et d'une laverie. Seul un hôtel propose uniquement des chambres. Les personnes orientées sur ce lieu seront des personnes ayant des ressources financières pouvant accéder aux services extérieurs à l'hôtel (supermarché, laverie, etc.).

Sur chacun des lieux d'hébergement, il est demandé aux personnes de participer à l'entretien des espaces privés et partagés (sanitaires et cuisines) avec la mise en place d'outils (affichage des consignes et des plannings). Les hôteliers ou les professionnels sont garants du respect de ces mesures.

Ces lieux d'hébergement sont financés par subvention annuelle sur le BOP 177, Budget Opérationnel de Programmation « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Le service dispose de bureaux situés au 8 boulevard du 21^e Régiment d'Aviation à Nancy. Les locaux sont partagés avec la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) et le CAES (Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations). Les bureaux du rez-de-chaussée permettent de recevoir en entretien les personnes hébergées en hôtel qui ne disposent pas de bureaux d'accueil. Les travailleurs sociaux occupent deux bureaux à l'étage pour y effectuer des tâches administratives. Des bureaux d'entretien sont également mis à disposition des travailleurs sociaux sur les sites collectifs et sur l'hôtel de Laxou.

1.2 L'accompagnement social

Chaque personne hébergée est rencontrée dans les 48 heures suivant son arrivée par un travailleur social lors de la « permanence d'accueil ». Cette rencontre permet de faire le point sur la situation de la personne/du ménage (administrative, médicale, familiale, financière, etc.), de l'orienter vers des services en fonction de ses besoins (par exemple la SPADA pour les primo-arrivants, des associations ou bien encore des services de soins), de pérenniser la mise à l'abri si nécessaire et de nommer un travailleur social référent qui se chargera de son accompagnement social.

Chaque personne se doit de respecter le règlement qu'il signe, l'accompagnement proposé et de se mobiliser dans ses démarches, dans une visée d'autonomie et d'insertion, faute de quoi des avertissements peuvent lui être adressés, voire une fin de prise en charge. Il est rappelé qu'un accompagnement social vient compléter l'hébergement. Pour cela, chaque usager signe un contrat d'accompagnement avec son travailleur social référent pour une durée de trois mois renouvelables.

Les travailleurs sociaux et la conseillère socio-professionnelle accompagnent les personnes de manière globale sur différents aspects sous forme de rendez-vous individuels ou lors de leurs passages sur les lieux d'hébergement :

- ❖ **Liés à la santé** : lien avec les professionnels de santé (PASS, CPN, Maison des Addictions), prise de rendez-vous au CLAT (Centre de Lutte Antituberculeuse) systématique pour les demandeurs d'asile primo-arrivants, orientation, suivi et maintien des droits en matière de soins,
- ❖ **Liés aux besoins de première nécessité** : orientations vers les associations caritatives pour obtenir de l'alimentation, des vêtements et des objets du quotidien (à noter que les personnes déboutées de la demande d'asile ne perçoivent aucune aide financière), ainsi qu'une distribution mensuelle d'un kit hygiène et de denrées via la Banque Alimentaire,
- ❖ **Liés aux acquis sociaux** : ouverture ou maintien des droits, par exemple auprès de la CAF,
- ❖ **Liés à la parentalité** : orientation vers les centres PMI (Protection Maternelle et Infantile) s'il y a des besoins inhérents au développement des enfants, partenariat avec l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), surtout dans le cas de défaillances éducatives observées, demandes d'AFEf (Aide Financière Enfance Famille) auprès du conseil départemental,
- ❖ **Liés à la collectivité** : écoute, conseil, mise en place d'actions collectives, participation active au fonctionnement du lieu d'hébergement,
- ❖ **Liés à la scolarisation** : information, orientation vers le CIO (Centre d'Information et d'Orientation), inscription des enfants à l'école de la commune,
- ❖ **Liés à l'insertion** : orientation vers les centres d'enseignement de français et structures d'insertion compétentes, aide à la recherche d'emploi et/ou formation, participation à des forums,
- ❖ **Liés au transfert d'hébergement ou de logement** : organisation des admissions/entrées vers d'autres structures ou un logement en lien avec le SIAO ou bien encore l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) en fonction des publics.

L'annexe 1 illustre un exemple d'accompagnement d'un travailleur social auprès d'un usager.

Il est à préciser que les personnes en demande d'asile seront suivies sur l'aspect procédure par le service de la SPADA et sur l'aspect hébergement et vie sociale par l'HU.

Sur l'ensemble des lieux d'hébergement, les personnes doivent être totalement autonomes dans les gestes du quotidien et les différents déplacements. En effet, il n'y a pas de personnel "aidant", ni médical type aide-soignant. On remarque une certaine solidarité entre les usagers.

Des partenaires de santé favorisent l'accès aux soins en collaboration avec les professionnels. Un coordinateur du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nancy, fait le lien entre les services dans le cadre des suivis longs, des hospitalisations, des consultations à la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) et des urgences. Une sage-femme libérale bénévole intervient régulièrement. Le partenariat en lien avec les soins est détaillé en annexe 2.

Une équipe d'infirmiers détachée du Centre Psychothérapique de Nancy (CPN) est amenée à rencontrer des personnes sur demande du service de la PASS ou pour donner suite à des observations émises par les travailleurs sociaux.

Le service Antigone de l'AARS, accompagne les personnes en situation ou ayant des antécédents de prostitution.

Une psychologue du SIAO peut intervenir auprès de notre public lorsque les travailleurs sociaux évaluent le besoin.

Les associations caritatives sont des partenaires essentiels pour l'apport des besoins de première nécessité. Aussi la Banque Alimentaire nous fournit chaque mois des produits secs et frais sur demande. Régulièrement des réunions sont organisées avec l'ensemble des associations caritatives afin de coordonner au mieux nos interventions et d'échanger autour du contexte actuel.

La durée de prise en charge des personnes hébergées est variable selon leur projet initial, leur comportement, ou leur situation administrative. L'accueil en hébergement d'urgence se veut temporaire.

1.3 L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe a évolué au cours de l'année, au 31 décembre, elle se compose comme suit :

- Cinq travailleurs sociaux diplômés du social, chacun en charge d'un ou plusieurs lieux d'hébergement et référent des personnes hébergées, afin de faire le lien avec les hôteliers et les agents sociaux et d'assurer un meilleur suivi avec les usagers,
- Une conseillère socio-professionnelle recrutée en 2024 qui accompagne les usagers sur le volet professionnel, en lien avec les projets travaillés des personnes,
- Des agents sociaux polyvalents (5 à 8 ETP) sur les sites en gestion propre de Tomblaine et Velaine-en-Haye, en journée, assurant l'installation au moment des arrivées de personnes et exerçant une veille au bon fonctionnement des sites,
- Une secrétaire, en charge du recueil et de la transmission des données administratives, des commandes et de la gestion du courrier,

- Un agent de maintenance intervenant sur le pôle à temps partiel, répondant aux demandes diverses sur chacun des sites (réception des commandes, débarras, gestion des véhicules de service),
- Un coordinateur et la cheffe de service soutiennent cette équipe dans le quotidien, organisent et veillent au bon fonctionnement (animent régulièrement des réunions d'équipe et se rendent sur les lieux d'hébergement),
- Un chef de service à mi-temps, depuis début 2025,
- Un travailleur social volant pour le pôle, qui intervient sur le service pour pallier les absences liées à de la maladie, et vient renforcer les premiers accueils et démarches administratives sur tous les lieux d'hébergement,
- Une directrice de pôle,
- Une directrice adjointe,
- Deux assistantes de direction soutiennent les chefs de service du pôle sur des questions liées aux ressources humaines et à l'organisation de l'aspect collectif des sites (gestion des commandes),
- Des agents du service technique interviennent notamment pour des réparations et la maintenance des locaux,
- Une stagiaire éducatrice spécialisée a été accueillie en novembre. A noter qu'une apprentie CESF a été présente de novembre 2024 à septembre 2025.

Le service fait appel à plusieurs sociétés de surveillance sur certains sites d'hébergement et aux professionnels des hôtels en charge de l'hébergement des personnes. Ce sont des collaborateurs à l'exercice. Pour certains sites, des partenaires (sociétés ou chantiers d'insertion) interviennent pour l'entretien.

Une réunion a lieu chaque trimestre avec l'équipe complète afin d'aborder l'organisation du service, les futurs projets, les directives des financeurs et de répondre aux interrogations. Cette réunion est coanimée par l'encadrement et la direction. L'encadrement anime de manière hebdomadaire par ailleurs des synthèses avec les travailleurs sociaux et la conseillère socio-professionnelle afin d'évoquer les situations des usagers et collectivement réfléchir aux projets. Mensuellement, il se tient sur chacun des sites une réunion avec les agents sociaux polyvalents (ASP) et les travailleurs sociaux (TS) afin d'évoquer l'organisation, les projets et la collectivité. Une séance dissocie les ASP et les TS puis le mois suivant les deux sont regroupés

Une réunion mensuelle conduite par le coordinateur réunit les ASP en vue d'aborder les réalités rencontrées sur les sites et de mettre en place des conduites harmonisées

Une séance « Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles » (GAPP) est obligatoire chaque mois pour les travailleurs sociaux, les agents sociaux polyvalents la conseillère socio-professionnelle, afin d'échanger et d'avoir des retours extérieurs sur leurs pratiques. Depuis octobre 2025, les ASP sont eux aussi associés à ces séances. Une fois sur deux les ASP sont entre eux et l'autre fois ils sont en séances avec les travailleurs sociaux.

Deux « réunions d'expression » sont mises en place pour l'ensemble de l'équipe et l'encadrement. Ces rencontres se font sans la hiérarchie avec la possibilité de faire des retours à la direction, avec un droit de réponse.

1.4 Les actions menées en 2025

Ces actions sont essentiellement des actions collectives à destination des familles (parents et enfants) et des femmes. Ces temps ont des visées éducatives, d'insertion, de loisirs et de prévention sanitaire. Mais elles peuvent cibler également des hommes isolés.

Ces moments partagés favorisent l'accompagnement social, mettant en avant les besoins éventuels, favorisant une meilleure connaissance des personnes et privilégiant les liens entre usagers et professionnels. Ces activités ont aussi une dimension occupationnelle, pour les enfants comme pour les adultes.

Voici un résumé des activités ludiques qui ont pu être organisées, en petit groupe sur les lieux d'hébergement ou à l'extérieur :

- Une randonnée au lac de Pierre-Percée mi-juillet,
- Une friperie solidaire sur le site de Tomblaine en été,
- Une sortie cinéma en septembre,
- Une activité bien-être sur le site de Tomblaine,
- Un atelier cuisine sur un hôtel et un brunch sur un site collectif,
- Des festivités d'Halloween et de fin d'année,
- Des actions collectives mensuelles sur les sites pour le nettoyage des communs et des extérieurs.

1.5 Les faits marquants

L'année 2025 a été marquée par un certain nombre de faits induisant des besoins d'adaptation, d'appréhension au changement et d'organisation :

- Le turn-over important au sein de cette nouvelle équipe, avec l'embauche en contrat à durée déterminée de certains professionnels en lien avec l'ouverture et la fermeture de plusieurs sites. Ce turn-over implique aussi l'équipe d'encadrement : départ de la cheffe de service pour un poste de direction adjointe, départ du coordinateur. Tous deux remplacés par une nouvelle cheffe et un nouveau coordinateur.
- La décision de positionner un chef de service à mi-temps, en lien avec les nombreux changements, afin de permettre une meilleure répartition des tâches et plus de présence concernant l'encadrement.
- Le déclenchement du Plan Grand Froid à trois reprises, induisant la prise en charge sur les lieux d'hébergement de toutes les personnes qui composent le 115.
- La fermeture du site de Modul'ARS en mai (voir focus en annexe 3), l'ouverture de l'hôtel Saint-Georges, du second bâtiment de Velaine-en-Haye et de l'hébergement semi-diffus rue de Paris, la préparation de la fermeture du site de Tomblaine prévu en mars 2026 et de l'ouverture d'un troisième bâtiment sur Velaine-en-Haye pour le mois de février 2026.

- La mise en œuvre d'un protocole punaise sur l'hôtel de Laxou ce qui a demandé de l'organisation et de l'adaptions aux équipes.
- L'expérimentation sur le site de Tomblaine d'une prise en charge de 4 nuits/5 jours du public dit « rue », afin de « toucher » un public habitué aux mises à l'abri à la nuitée, en leur permettant de se poser et de favoriser un levier à un projet.
- La mise en place d'une formation sur l'errance pour l'ensemble des professionnels afin de mieux appréhender les publics en situation de sans-abrisme.
- La sensibilisation avec le CAARUD pour l'ensemble de l'équipe afin d'appréhender la gestion des risques des usagers de produits stupéfiants.
- L'adaptation de l'accompagnement face à l'arrivée d'ukrainiens en complément des dispositifs dédiés existants soumis à une réduction progressive de places courant 2026.
- Le décès d'une personne hébergée au sein du site de Tomblaine a été déploré en décembre 2025. Cet évènement a nécessité un accompagnement adapté aussi bien pour les professionnels que pour les personnes prises en charge sur ce site.

Les perspectives pour 2026 :

Bien que ce service ne soit pas soumis à la loi 2002-2, il est souhaité l'écriture d'un projet de service avec la participation des professionnels afin de décrire l'activité du dispositif, son organisation, ses objectifs et projections. Ce travail qui a commencé en septembre 2024 devrait aboutir en 2026 (projet d'établissement, fiche de postes, règlement intérieur des sites).

Il est également souhaité par l'ensemble de l'équipe de :

- Mettre en place et organiser des actions collectives visant à gérer le quotidien au sein des différents lieux d'hébergement, en lien avec les besoins et une volonté de participation active des personnes hébergées, le souhait étant aussi de permettre une ouverture à la citoyenneté, à la culture et à l'intégration,
- Poursuivre le travail autour de l'accompagnement socio-professionnel en adaptant le modèle des ateliers numériques déjà mis en place pour favoriser les usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accentuer le travail en lien avec les équipes de l'Accueil de jour, du Samu social, des Repas du soir afin d'améliorer les prises en charge d'usagers en commun,
- Mettre en œuvre un travail collaboratif plus efficient avec les associations caritatives, afin de palier au mieux aux besoins alimentaires et vestimentaires, d'être juste, équitable et de répondre aux demandes constantes,
- Proposer des formations aux professionnels, conformément au Plan de Développement des Compétences (PDC). Notamment, sur les violences intrafamiliales, le télétravail, l'accompagnement à la fin de vie, l'approfondissement des connaissances en matière de demande d'asile ou bien encore l'apprentissage et le perfectionnement de l'anglais, le savoir habiter, la prise de recul dans le travail social,

- Développer davantage les temps d'échanges avec les différents partenaires (médicaux, associatifs, institutionnels, etc.) afin d'améliorer l'accompagnement global des personnes,
- Consolider une équipe stable, en cherchant à s'adapter pour travailler sur chaque site, et pérenniser des postes,
- Renforcer l'accompagnement des personnes prises en charge sur des lieux d'hébergement pérennes. En effet, les différentes ouvertures/fermetures de sites ont demandé beaucoup d'adaptabilité, tendant à insécuriser l'équipe (fermeture de Tomblaine et ouverture d'un deuxième bâtiment sur Velaine-en-Haye),
- Entamer un travail sur la réduction des risques (consommation d'alcool des usagers) au sein des différents sites et adapter les pratiques professionnelles en ce sens
- Pérenniser le dispositif de mise à l'abri 4 nuits/5 jours en dépit de la fermeture à venir du site de Tomblaine,
- Maintenir une bonne communication avec le SIAO, notamment l'équipe 115 afin de faciliter l'accueil et les orientations du public hébergé sur notre dispositif,
- Approfondir le travail autour de la politique Logement d'Abord, visant à prioriser les orientations vers du logement en première intention.

2. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2025 : BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Les chiffres ci-après correspondent aux personnes hébergées sur l'ensemble des sites d'hébergement présentés en première partie. C'est-à-dire les personnes prises en charge de manière temporaire sur le dispositif.

Sur l'Hébergement d'Urgence, un même ménage peut être accueilli à plusieurs reprises au cours de l'année. C'est pourquoi le nombre d'admissions est plus grand que le nombre de ménages distincts. Cet écart reflète l'instabilité des parcours.

Un focus spécifique sera fait sur les données chiffrées des personnes mises à l'abri à la nuitée, 4 nuits/5 jours et dans le cadre des Plans Grand Froid.

2.1 La typologie des ménages accueillis

En 2025, le service HU a accueilli **480 ménages distincts**.

A noter que 136 ménages arrivés en 2024 sont encore présents en 2025.

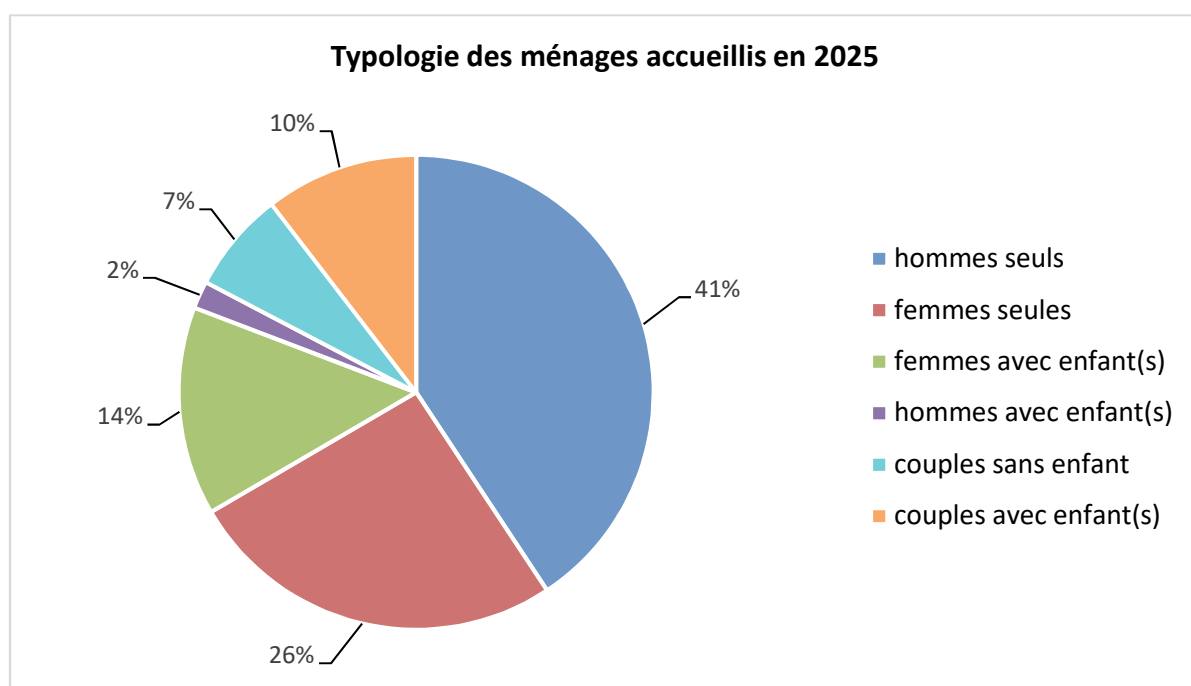
En plus de ces orientations qui ont abouti, on dénombre **71 ménages** qui ne se sont pas présentés à l'issue de leur appel au 115.

En résumé, il y a :

- **339** personnes isolées
- **84** couples avec ou sans enfants
- **79** familles monoparentales

Le tableau et le graphique suivants précisent le profil et la répartition des ménages accueillis.

	Nombre de ménages	
	2024	2025
Hommes seuls	218	196
Femmes seules	123	124
Femmes avec enfant(s)	102	68
Hommes avec enfant(s)	7	9
Couples sans enfant	51	33
Couples avec enfant(s)	93	50
Groupe d'adulte(s) avec enfants(s)	4	0
Totaux	598	480



Ces deux outils montrent la proportion plus importante d'hommes isolés hébergés, suivie des femmes seules prise en charge. Vient ensuite la proportion de femmes avec enfants, puis des couples avec enfants.

Cela montre un besoin plus important d'hébergement d'urgence chez les hommes isolés mais aussi moins d'arrivées de famille issues de l'asile.

2.2 Le profil des personnes accueillies

En 2025, il y a **815 personnes différentes** qui ont été hébergées sur l'HU soit **1 183 hébergements réalisés**. En effet, au cours de l'année, certaines personnes ont été orientées plusieurs reprises par le 115 ce qui était moins observé l'an passé.

Répartition par tranche d'âge :

	Nombre de personnes et pourcentage	
	2024	2025
Mineurs (accompagnés)	375 33%	245 30%
18 à 25 ans	155 14%	108 13%
26 à 35 ans	212 19%	147 18%
36 à 45 ans	198 17%	142 17%
46 à 55 ans	112 10%	111 14%
Plus de 55 ans	86 7%	62 8%
Totaux	1 138 100%	815 100%

Les personnes hébergées sont majoritairement : des personnes mineures (30%), s'en suivent les personnes âgées entre 26 et 35 ans (18%) et de 36 à 45 ans avec un taux de 17%.

Entre 2024 et 2025 les proportions sont semblables.

Répartition par sexe :

	Nombre de personnes et pourcentage	
	2024	2025
Hommes	379 33%	288 35%
Femmes	384 34%	272 33%
Enfants	375 33%	255 32%
Totaux	1 138 100%	815 100%

En 2024 et 2025, la répartition par sexe des adultes est proportionnelle entre les hommes et les femmes. Mais concernant les enfants, la répartition par sexe n'est pas effective via le système informatique de recueil des données.

2.3 Les situations des ménages avant leur demande d'hébergement via le 115

Logement avant demande	Nombre d'admissions et pourcentage	
	2024	2025
Sans domicile	214 36%	202 40%
Hébergement d'urgence	113 19%	96 19%
Hébergement par des tiers	72 12%	89 18%
Non précisé	96 16%	30 6%
Structure médicale ou médico-sociale	26 4%	22 4%
Domicile Personnel	27 4%	20 4%
Dispositif Nationale d'Accueil (DNA)	11 2%	13 3%
Foyer-résidence sociale	4 1%	9 2%
Domicile des parents	13 2%	8 1%
Hébergement mobile ou de fortune	7 1%	7 1%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	4 1%	4 1%
Etablissement pénitentiaire	4 1%	4 1%
Hôtel	5 1%	2 -
Autre	2 -	0 -
Totaux	598 100%	506 100%

Ces données sont issues du déclaratif des personnes lors de leur appel au 115. La majorité des personnes composant le 115, sollicitent un hébergement d'urgence parce qu'elles sont « sans domicile ».

La deuxième proportion concerne principalement des personnes sortantes de mise à l'abri 4 nuits/5 jours et qui ont été réorientées en temporaire.

La donnée « hébergement chez des tiers » est à mettre en lien avec l'item « sans domicile ». En effet, des personnes sans domicile trouvent cette solution chez des tiers, qui à un moment ne peuvent plus maintenir cet hébergement, d'où la sollicitation au 115.

La proportion « domicile personnel », correspond très souvent à une rupture dans le couple induisant le départ de l'un des deux locataires ou propriétaires, les femmes victimes de violences conjugales ou également en cas d'expulsion locative.

Les sorties de structures médicales ou médico-sociales, de foyers-résidences sociales, d'hébergements d'insertion collectif ou diffus sont très souvent liées à des problèmes de comportement survenus au cours de ces prises en charge.

Une population jeune peut être exclue de chez leurs parents à la suite de conflits intrafamiliaux ou lors de la fin de prise en charge par l'ASE

L'item DNA (Dispositif National d'Accueil) correspond à des personnes qui sont déboutées de leur demande d'asile et qui de fait doivent quitter les HUDA ou CADA qui les hébergeaient jusqu'alors.

2.4 Les ressources des ménages à leur admission

Ressources principales	Nombre d'admissions et pourcentage	
	2024	2025
Sans Ressources	322 54%	275 54%
RSA	82 14%	68 14%
Salaire	27 5%	41 8%
Allocations France Travail	21 3%	37 7%
AAH	17 3%	30 6%
Non précisé	71 12%	22 4%
ADA	31 5%	16 3%
Autres prestations sociales	19 3%	12 3%
Retraite	8 1%	5 1%
Totaux	598 100%	506 100%

La grande proportion des personnes n'a pas de ressources d'où la nécessité pour le service de leur procurer de l'aide alimentaire et des produits d'hygiène. S'en suit les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). L'item ADA correspond à l'aide financière allouée aux personnes en demande d'asile. Les autres prestations sociales peuvent être les allocations familiales.

2.5 Le secteur d'origine et les nationalités

Secteur d'origine	Nombre d'admissions et pourcentage	
	2024	2025
Nancy et agglomération	258 43%	315 62%
Etranger	276 46%	146 29%
Lunévillois	7 1%	19 3%
Val de Lorraine	13 2%	10 2%
Hors département	25 4%	6 1%
DOM-TOM	6 1%	4 1%
Terres de Lorraine	6 1%	3 1%
Mont-Saint-Martin	3 1%	3 1%
Non communiqué	4 1%	0 -
Totaux	598 100%	506 100%

Les deux grandes proportions qui se dessinent sont des personnes du secteur nancéen ou des pays étrangers c'est-à-dire les demandeurs d'asile. A noter, entre 2024 et 2025, une augmentation du public nancéen et une diminution des personnes étrangères.

Justement, le tableau ci-après présente les principaux pays d'origine des personnes en demande d'asile admises sur notre dispositif, comparé avec l'activité de l'année dernière.

Les nationalités les plus représentées	
Admissions DA HU 2024	Admissions DA HU 2025
Géorgie	Géorgie
Kosovo	Kosovo
Turquie	Arménie
Arménie	Congo
Albanie	Afghanistan

Comme constaté depuis plusieurs années et particulièrement dans le Grand Est, la majorité des ménages sollicitant l'asile est originaire des pays de l'Est (Géorgie, Kosovo, Arménie).

Nous remarquons également une spécificité des personnes géorgiennes et arméniennes qui demandent l'asile en France pour pouvoir en parallèle se soigner de pathologies souvent très importantes.

2.6 Le motif de demande

Motif de demande	Nombre d'admissions et pourcentage	
	2024	2025
Demande d'asile	257 43%	154 30%
Rupture de cohabitation	108 18%	102 20%
Situation d'errance	39 6%	73 14%
Autre ou non précisé	62 10%	64 13%
Victimes de violences conjugales/hors conjugales	30 5%	44 9%
Issu de l'Asile (IDA) sortant DNA/HU	42 7%	17 3%
Sortie de structures médicales ou médico-sociales	18 3%	14 3%
Procédure d'expulsion	9 2%	13 3%
Sortie de détention	7 1%	11 2%
Sortie de structures AHI	11 2%	9 2%
Logement inadapté ou insalubre	3 1%	5 1%
MAA 4 nuits/5 jours	12 2%	0 -
Totaux	598 100%	506 100%

L'item rupture de cohabitation correspond à une fin d'hébergement chez un tiers (rupture amicale, familiale ou conjugale) et arrive en deuxième rang après les personnes qui demande l'asile.

La situation d'errance correspond aux personnes habituellement à la rue ou mises à l'abri à la nuitée, n'arrivant pas à se stabiliser de manière temporaire sur un dispositif d'urgence ou d'insertion (problèmes de comportement, non adhésion à l'accompagnement social).

L'item MAA 4 nuits/5 jours, correspond à l'expérimentation qui a été mise en place depuis le 11 décembre 2024 et permet à des personnes de passer de ce mode de prise en charge à une prise en charge temporaire.

En 2024, les MAA 4 nuits/5 jours n'ont pas fait l'objet de statistiques à part contrairement à 2025 (voir paragraphe 2.11).

2.7 Les durées de séjour

La durée de séjour est quantifiable en prenant en compte le nombre de ménages sortis.

Durée de séjour	Nombre de ménages sortis et pourcentage	
	2024	2025
De 1 à 3 jours	60 13%	35 7%
De 4 à 7 jours	69 15%	53 11%
De 8 à 15 jours	77 17%	55 11%
De 16 à 30 jours	79 17%	57 12%
De 1 à 3 mois	90 20%	137 28%
De 4 à 6 mois	44 10%	81 16%
De 6 à 12 mois	34 8%	38 8%
Plus de 12 mois	0 -	34 7%
Totaux	453 100%	490 100%

La durée de séjour moyenne est entre 1 et 3 mois. Lorsqu'une personne arrive au sein de notre dispositif, elle signe justement un contrat d'engagement pour une durée de 3 mois. En fonction des besoins et de l'adhésion de la personne, ce contrat peut être renouvelé.

Les prises en charge courtes (de 1 à 3 jours), s'expliquent par des départs volontaires, des orientations rapides de l'OFII, des personnes qui souhaitent retourner au domicile ou repartir chez des tiers.

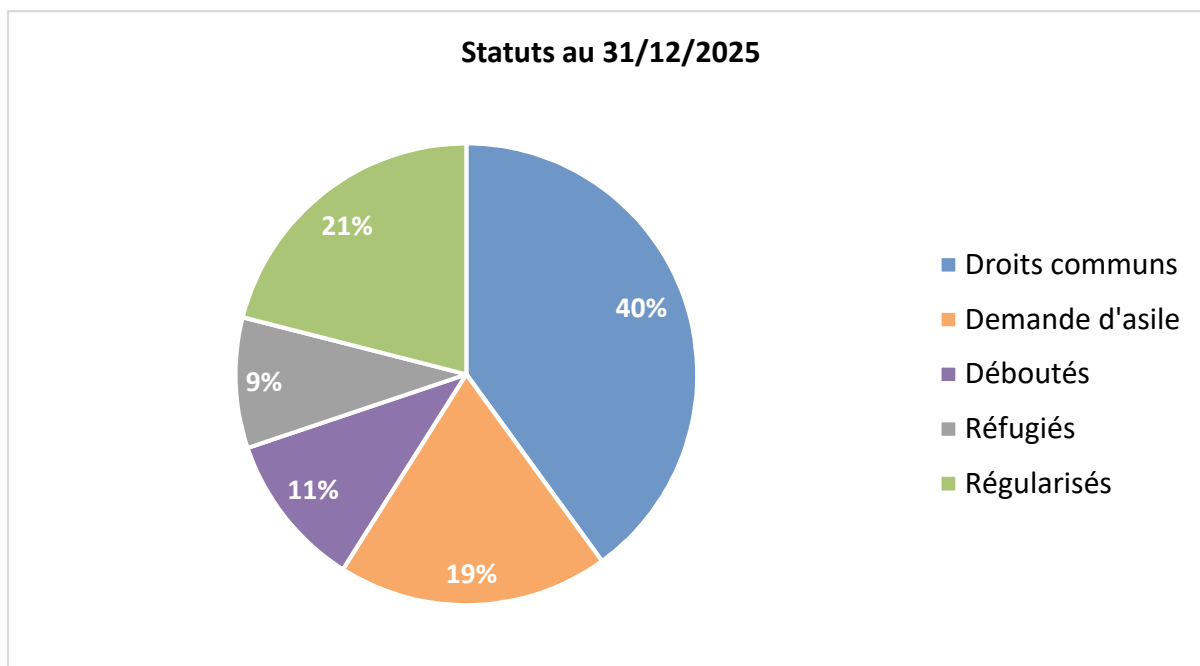
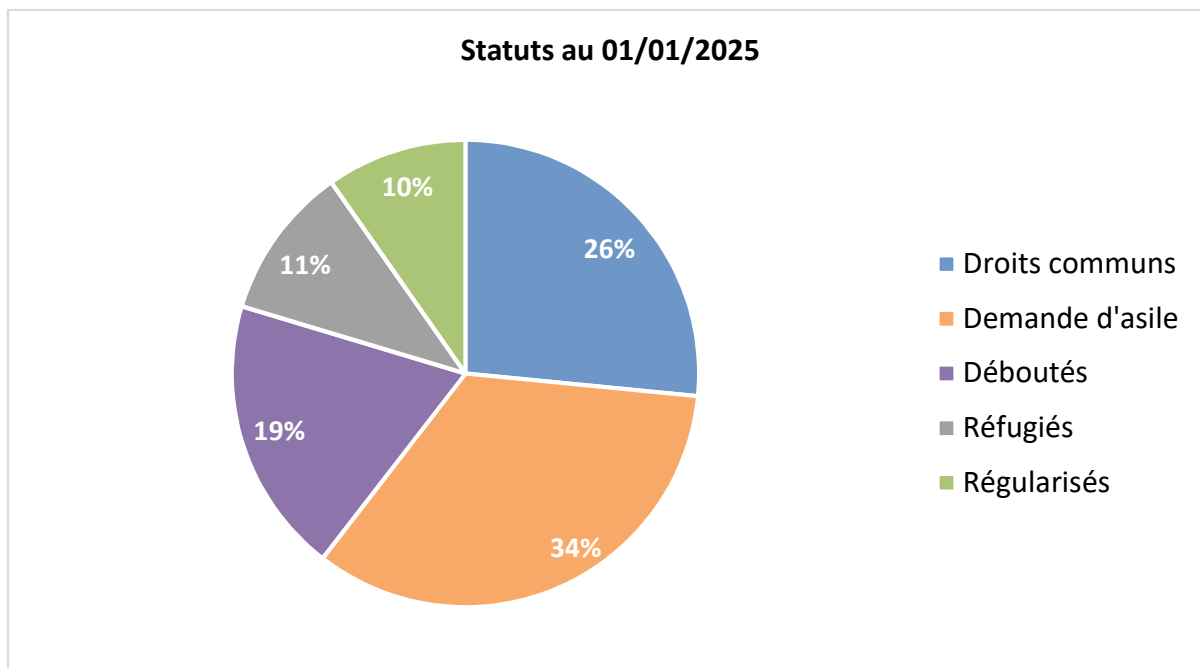
2.8 La situation administrative des personnes hébergées

Afin de rendre compte de l'évolution des personnes hébergées, nous considérerons les situations au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2025 afin de saisir deux structurations temporelles différentes.

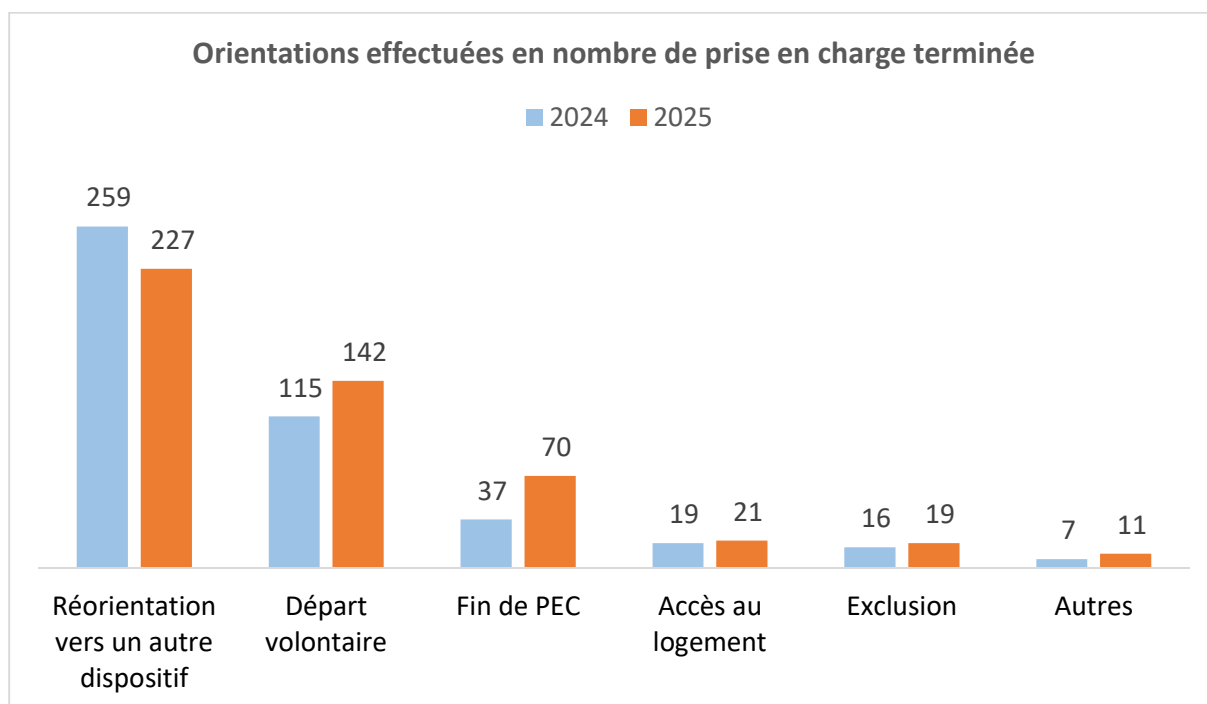
Au regard du nombre total d'hébergés et avec les graphiques suivants, nous constatons que les personnes en demande d'asile ou déboutées sont majoritaires en début d'année par rapport aux droits communs.

En fin d'année, la proportion de droits communs a augmenté tandis que celle des demandeurs d'asile a baissé. Ceci peut s'expliquer par le fait que les demandeurs d'asile ont été orientés vers des dispositifs dédiés (CADA ou HUDA) et il y a eu moins d'arrivée à la SPADA.

La proportion de personnes réfugiées reste stable, alors que celle des personnes régularisées a doublé.



2.9 Les orientations effectuées



En 2025, une grande majorité des personnes hébergées a été orientée vers d'autres dispositifs d'hébergement (voir tableau détaillé).

L'accès au logement est assez minoritaire, s'expliquant par la fragilité des personnes (financière, psychologique, autonomie), ne permettant pas à un accès sécurisé vers un logement autonome.

Les orientations intitulées « départ volontaire » arrivent en deuxième position des motifs de sortie. Cette proportion reste relativement élevée. Les personnes décidant de partir pour vivre chez des tiers, de repartir dans leur pays d'origine sans aide de l'Etat, ou encore vers un autre pays. Il peut s'agir de personnes déboutées de leur demande d'asile, qui parfois quittent les lieux de mise à l'abri par peur d'être reconduites, il se peut aussi que des collectifs ou associations aient hébergé certaines de ces personnes.

Le public accueilli en situation d'errance peut aussi se retrouver en difficulté lorsqu'il est hébergé dans des sites collectifs. En effet la promiscuité et les règles de collectivités peuvent être estimées comme trop contraignantes induisant ainsi le départ volontaire des personnes.

L'item « Fin de PEC » correspond à des personnes à qui l'on a acté une fin de prise en charge pour des problèmes de comportement ou parfois lorsque le dispositif ne leur était pas dédié. Certaines personnes hébergées originaires d'autres départements transitent par ces sites, mais il leur est demandé après évaluation de leur situation de regagner leur dernière domiciliation afin de reprendre leurs démarches en cours.

A noter que dans « autres », cela concerne des personnes reconduites par les services de l'Etat ou des retours volontaires de personnes dans leur pays d'origine ou des incarcérations.

Également, on recense le décès d'un usager au cours de sa prise en charge.

Détail des réorientations :

Réorientation vers un autre dispositif	Nombre de ménages sortis et pourcentage	
	2024	2025
Dispositifs DNA	174 67%	124 55%
Dispositifs d'insertion	43 17%	49 22%
Hébergements d'urgence	21 8%	28 12%
Foyers ou résidence	6 2%	16 7%
Structures médicales ou médico-sociales	10 4%	6 2%
DPAR	5 2%	4 2%
Totaux	259 100%	227 100%

La majorité des réorientations a été vers des dispositifs DNA dédiés aux demandeurs d'asile (HUDA ou CADA).

Les items « dispositifs d'insertion et d'urgence » correspondent à des réorientations vers d'autres structures au regard de la situation administrative des usagers, comme les CHRS ou bien encore de l'intermédiation locative. Par exemple, des personnes sont réorientées vers des dispositifs de droit commun consécutivement à l'obtention d'une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) ou d'un titre de séjour, pour soins ou vie privée et familiale.

L'orientation vers les structures médicales renvoie à des sorties vers l'hôpital ou vers des structures médico-sociales. Cette proportion est faible car à la base l'accueil sur le service HU n'est pas adapté aux personnes ayant des problèmes de santé importants.

L'item DPAR correspond aux personnes qui souhaitent repartir dans leurs pays et de fait transitent vers ce dispositif afin de préparer ce retour volontaire.

Lieu de destination à la sortie :

Lieu de destination	Nombre de ménages sortis et pourcentage	
	2024	2025
Non communiqué	172 38%	229 47%
Nancy et agglomération	207 46%	163 33%
Hors département	41 9%	56 12%
Mont-Saint-Martin	8 2%	12 3%
Etranger	7 1%	11 2%
Terres de Lorraine	8 2%	8 2%
Val de Lorraine	5 1%	7 1%
Lunévillois	3 1%	2 -
Briey	2 -	2 -
Totaux	453 100%	490 100%

Les orientations se font essentiellement sur le secteur de Nancy, les personnes issues de cette ville souhaitant s'y maintenir.

L'item « non communiqué » correspond aux départs volontaires où les personnes n'indiquent pas où elles partent.

L'item « hors département » correspond aux orientations vers des HUDA et CADA, dans le Grand Est essentiellement et la destination « étranger » c'est pour les retours au pays.

2.10 Les places de mise à l'abri à la nuitée sur le site Modul'ARS

Ces données concernent les 20 places de mise à l'abri à la nuitée adultes isolés ou en couple sur le site de Modul'ARS à Vandœuvre-lès-Nancy. Elles sont mises en place pour répondre à un besoin des personnes marginalisées ne pouvant pas adhérer à un accompagnement. Elles sont ouvertes toute l'année et ne dépendant pas du Plan Grand Froid.

Ces statistiques ont été élaborées uniquement à partir du logiciel SI SIAO 115, qui enregistre et trace les demandes des personnes qui sollicitent le 115.

Les mises à l'abri à la nuitée ont pris fin le 9 mai 2025 en raison de la fermeture du site Modul'ARS.

Plus de 82% des personnes mises à l'abri à la nuitée y ont recouru de manière régulière.

Cela traduit une récurrence des besoins.

Chiffres clés

Nombre de nuitées réalisées : 2 454

Nombre moyen journalier de personnes : 19

195 personnes mises à l'abri soit 161 hommes et 34 femmes

180 ménages soit 165 isolés et 15 couples

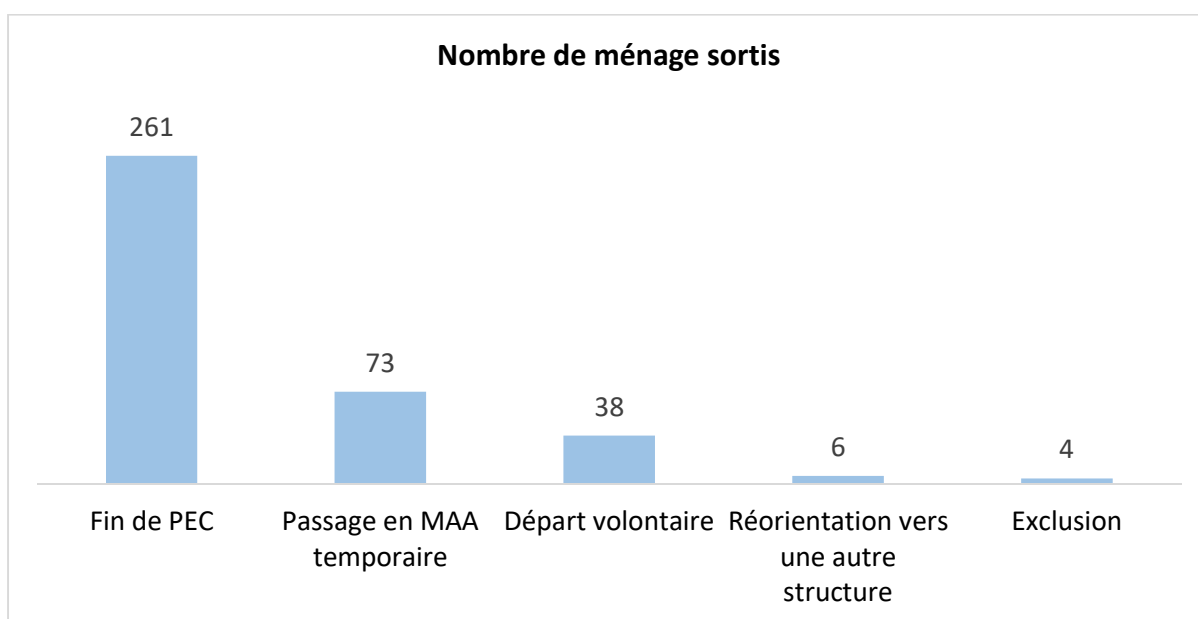
2.11 Les places de mise à l'abri 4 nuits/5 jours sur le site de Tomblaine

A la suite de la fermeture de Modul'ARS, il a été décidé en lien avec le SIAO à remplacer la mise à l'abri à la nuitée par de la mise à l'abri 4 nuits/5 jours sur le site de Tomblaine. L'idée étant de permettre à des personnes méconnues de nos dispositifs de rester un temps suffisamment long pour permettre une première évaluation de leur situation afin de proposer une orientation adaptée.

A l'inverse, cette modalité de mise à l'abri peut aussi permettre à des personnes, bien identifiées par le 115 comme utilisateurs réguliers des mises à l'abri à la nuitée, de se reposer pendant une période plus longue et potentiellement envisager une orientation sur de l'hébergement d'urgence temporaire.

Ce qu'il faut retenir :

- Mise en place depuis le **11/12/2024**
- Total nuitées 2025 : **1 693 nuitées**
- Evolution du nombre de places :
 - A l'ouverture = **4 places**
 - A partir du 24/01/2025 = **6 places**
 - A partir du 22/12/2025 = **8 places**
 - A partir du 31/12/2025 = **11 places**
- **389** orientations ont été réalisées et on dénombre en plus, **70** « non-présentation » de personnes suite à leur appel au 115
- **294** ménages mis à l'abri = **283** isolés et **11** couples
- **307** personnes mises à l'abri = **242** hommes et **65** femmes
- **68** personnes ont été orientées à plusieurs reprises
- **44** personnes ont vu leur mise à l'abri renouvelée au moins une fois
- Il y a **382** ménages sorties :



2.12 Focus sur les Plans Grand Froid

Le Plan Grand Froid (PGF) consiste à une adaptation de nos dispositifs afin d'augmenter la durée et le nombre de prise en charge. Ce dispositif est déclenché par le préfet en cas de température intensément basse et persistante.

En 2025, 3 Plans Grand Froid ont été enclenchés :

1^{er} - Du 12/01/2025 au 23/01/2025

2^e - Du 14/02/2025 au 20/02/2025

3^e - A partir du 23/12/2025 (fin 13/01/2026)

A noter que des mises à l'abri d'une nuit ont été faites le 23/01/2025 dans le cadre de la nuit de la Solidarité et de la levée progressive du premier Plan Grand Froid

Et entre le 31/01/2025 et le deuxième Plan Grand Froid il y a eu quelques mises à l'abri dans le cadre d'une « Vigilance baisse des températures ».

Hébergements mobilisés :

- Un dortoir de 10 places sur le site de Velaine-en-Haye pour les deux premiers Plans Grand Froid,
- Entre 15 et 25 places sur le site de Tomblaine pour les trois Plans Grand Froid.

Les données suivantes ont été établis à partir du SI-SIAO.

Données sur les trois Plans Grand Froid :

	1 ^{er} PGF	2 ^e PGF	3 ^e PGF*
Nombre de nuitées	250	89	79
Nombre d'hommes	54	40	23
Nombre de femmes	9	6	3
Moyenne journalière	22	14	9

**Uniquement données 2025*

La grande majorité des personnes mises à l'abri dans le cadre du Plan Grand Froid l'ont été à au moins à deux reprises.

CONCLUSION

Tout comme en 2024, l'année 2025 a été une période marquée par d'importants changements organisationnels pour le dispositif d'hébergement d'urgence.

En effet, au cours de cette année l'HU a de nouveau connu des fermetures de places notamment le site de Modul'ARS (cf. annexe 3), mais aussi des ouvertures de nouvelles places : un bâtiment supplémentaire à Velaine-en-Haye (Dero), l'hôtel Saint-Georges et l'immeuble rue de Paris.

Ces changements ont demandé à l'équipe de s'adapter encore et toujours dans l'accompagnement quotidien des personnes accueillies, en lien avec les décisions des services de l'Etat et des modalités souhaitées de prises en charge des personnes en besoin d'hébergement.

Malgré ces conditions d'évolution permanente, l'équipe de l'HU continue de s'investir intensément dans ses missions (cf. annexe 1), de construire du partenariat pour répondre au mieux aux besoins des personnes (cf. annexe 2), mais aussi de poursuivre la réflexion autour des conditions des personnes hébergées afin de favoriser une prise en charge bienveillante et dans le respect de chacun.

L'année 2026, comme les années précédentes connaîtra elle aussi son lot de changements : l'ouverture d'un bâtiment supplémentaire sur le site de Velaine-en-Haye et la fermeture du site de Tomblaine le 31 mars. On peut aussi envisager/espérer que d'autres sites soient ouverts au sein de la Métropole.

Il s'agira de continuer à faire avancer le dispositif avec ces évolutions constantes, tout en retravaillant les règlements de fonctionnements de nos sites afin de respecter au mieux les besoins des personnes accueillies.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AARS : Association Accueil et Réinsertion Sociale

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

AES : Accompagnant Educatif et Social

AFEF : Aide Financière Enfance Famille

AHI : Accueil Hébergement Insertion

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASP : Agent Social Polyvalent

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAES : Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CLAT : Centre de Lutte Antituberculeuse

CPN : Centre Psychothérapique de Nancy

DA : Demande d'Asile

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DNA : Dispositif National d'Accueil

DPAR : Dispositif de Préparation au Retour

ETP : Equivalent Temps Plein

GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles

HU : Hébergement d'Urgence

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

IDA : Issu de la Demande d'Asile

MAA : Mise A l'Abri

MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

ONF : Office National des Forêts

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PDC : Plan de Développement des Compétences

PEC : Prise En Charge

PGF : Plan Grand Froid

PMI : Protection Maternelle et Infantile

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAM : Service d'Accompagnement de la Métropole

SI : Système d'information

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Intégration

SPADA : Structure de Premier Accueil pour les Demandeurs d'Asile

TS : Travailleur Social

ANNEXES

Annexe 1 : Un exemple d'accompagnement social

Annexe 2 : Le partenariat en lien avec le soin

Annexe 3 : La fermeture du site Modul'ARS

Annexe 1 : Un exemple d'accompagnement social

Note rapport d'activité Monsieur C.

Monsieur C. se trouve dans un parcours d'errance et de marginalisation depuis environ six ans. Antérieurement à cette période, il disposait d'un logement autonome ainsi que d'un emploi. Toutefois, son logement s'est progressivement dégradé et s'est avéré insalubre. Parallèlement, il a commencé à développer des conduites addictives, entraînant une fragilisation progressive de sa situation personnelle, sociale et professionnelle.

À la suite de ces difficultés, Monsieur C. a perdu son logement et s'est inscrit dans un parcours d'instabilité, alternant entre des périodes à la rue et des mises à l'abri ponctuelles via le 115 (hébergement à la nuitée). Il a également intégré plusieurs structures d'insertion, sans que ces expériences ne puissent aboutir à une stabilisation durable.

Contexte d'arrivée sur le dispositif HU

En été 2024, Monsieur C. est victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC). Il est hospitalisé durant deux semaines.

À sa sortie d'hospitalisation, il sollicite le 115 et est orienté vers l'HU AARS de Velaine-en-Haye. À son arrivée, son état de santé est particulièrement préoccupant : Monsieur se présente très affaibli, vulnérable et en grande précarité physique et psychique.

Face à cette situation, un accompagnement renforcé s'est rapidement avéré nécessaire.

Accompagnement éducatif mis en place

Dès son admission, un travail approfondi autour du savoir-vivre et du savoir-habiter a été mis en place avec l'appui des agents sociaux polyvalents. Leur accompagnement favorise la réappropriation des gestes et repères du quotidien, et permet ainsi de soutenir progressivement les personnes vers un retour à l'autonomie dans la vie quotidienne.

Compte tenu de l'état de santé de Monsieur C. et de sa longue période d'errance, il a été indispensable de retravailler les repères du quotidien :

- Organisation des temps de vie,
- Gestion de l'hygiène et de l'espace personnel,
- Réappropriation progressive d'un rythme structurant.

Cet accompagnement s'est inscrit dans la durée et a nécessité des ajustements réguliers.

La sœur de Monsieur C. a constitué un appui majeur dans le processus d'accompagnement. Plusieurs rencontres ont été organisées afin d'adapter les modalités de soutien aux besoins de Monsieur C. et de renforcer la cohérence du projet.

Sa présence a permis de consolider l'alliance éducative et de soutenir la motivation de Monsieur dans ses démarches.

Projet de cure et travail partenarial

→ Élaboration du projet

La demande initiale de Monsieur C. était d'intégrer une cure d'addictologie afin de pouvoir concrétiser ses projets de vie futurs.

Au regard de son parcours et de son état de santé, cette démarche apparaissait comme indispensable à toute perspective de stabilisation.

Un travail partenarial a été engagé avec la Maison des Addictions de Nancy. Ce projet a nécessité plusieurs mois de préparation comprenant :

- Des rendez-vous médicaux (médecins, infirmiers),
- Un travail de réflexion et de motivation,
- La rédaction d'une lettre de motivation,
- La consolidation du cadre de vie quotidien,
- La mise à jour de la situation administrative.

→ Accompagnement social

Dans ce cadre, un accompagnement soutenant et bienveillant a été assuré :

- Accompagnements physiques aux rendez-vous,
- Coordination avec la Maison des Addictions,
- Régularisation et suivi administratif.

L'objectif défini conjointement était le suivant : lui permettre d'intégrer la cure, puis de réintégrer l'hébergement d'urgence à l'issue de celle-ci afin d'engager un projet de réinsertion.

Il est important de souligner que ce type de projet est rarement réalisable sur un dispositif d'urgence, compte tenu des contrats d'hébergement de courte durée. La contractualisation avec le 115 a donc constitué un levier déterminant.

→ Réalisation de la cure

Le projet a abouti en septembre 2025.

Monsieur C. est entré en cure en septembre 2025 et en est sorti en novembre 2025.

La cure s'est révélée positive et bénéfique. Conformément aux engagements pris avec le 115, Monsieur a pu réintégrer l'hébergement d'urgence à l'issue de son séjour.

Situation actuelle et perspectives

À son retour, un travail d'orientation vers une pension de famille a été engagé, dans une logique de stabilisation durable.

Plusieurs visites ont été organisées et une demande a été transmise. Monsieur C. est actuellement positionné sur liste d'attente dans l'attente de la libération d'une place.

L'enjeu principal à ce jour est le maintien de Monsieur dans un environnement sécurisant et propice à la continuité de son abstinence, malgré le contexte d'hébergement d'urgence qui reste fragile et peu stabilisant.

Monsieur exprime une forte impatience quant à l'obtention d'une place en pension de famille. Il verbalise son souhait de se stabiliser sur le long terme, de se reconstruire et d'élaborer un projet de vie cohérent, marqué par une insertion sociale et résidentielle pérenne.

Conclusion

En conclusion, le parcours de Monsieur C. met en lumière la complexité des situations des personnes accompagnées au sein du dispositif d'hébergement d'urgence. Si la politique actuelle vise légitimement à favoriser des orientations rapides et des évaluations dynamiques afin de faciliter la fluidité, l'expérience de Monsieur démontre qu'un accompagnement trop précipité, peut fragiliser des processus encore en construction.

Son orientation vers l'HU AARS de Velaine-en-Haye a par ailleurs constitué un levier particulièrement bénéfique. L'éloignement géographique du centre-ville de Nancy lui a permis de prendre de la distance avec ses anciennes fréquentations et avec un environnement fortement associé à ses consommations. Ce changement de cadre a favorisé une rupture avec ses habitudes, contribuant à apaiser les sollicitations liées aux conduites addictives et à soutenir sa démarche de soin.

Au regard de ses six années d'errance, de sa vulnérabilité sanitaire consécutive à son AVC et de son parcours addictif, il a été indispensable de prendre le temps de reconstruire des bases solides : réappropriation des repères du quotidien, consolidation du cadre de vie, mobilisation du réseau familial et partenarial, maturation du projet de cure. Cette temporalité ajustée a permis de sécuriser son engagement, d'aboutir à une cure bénéfique et d'éviter une nouvelle rupture.

Aujourd'hui, bien que l'attente d'une place en pension de famille génère de l'impatience, il apparaît essentiel de ne pas « brûler » les étapes. Accorder le temps nécessaire permet d'éviter un retour à la rue ou à l'hébergement d'urgence répété.

Ainsi, dans certaines situations marquées par une grande vulnérabilité, la temporalité de l'accompagnement doit primer sur l'exigence de rapidité : prendre le temps aujourd'hui, c'est sécuriser durablement le parcours demain.

Annexe 2 : Le partenariat en lien avec le soin

L'année 2025 a été l'occasion pour le dispositif d'hébergement d'urgence de se renforcer dans le partenariat concernant le soin de manière globale.

En effet, le partenariat dans le domaine de la santé nous apparaît comme primordial sur le dispositif d'hébergement d'urgence, étant donné l'état de vulnérabilité des personnes lorsqu'elles arrivent dans nos structures. Ce partenariat permet un accompagnement complet et adapté aux besoins dans le domaine médical, que nous ne sommes pas en mesure de faire, par les fonctions des professionnels de l'HU.

La sage-femme bénévole :

Depuis plusieurs années, l'HU travaille en partenariat avec une sage-femme à la retraite. Elle intervient sur sollicitation des travailleurs sociaux afin de débiter l'accompagnement médical et de faire le lien entre la femme enceinte et la maternité. Son expérience peut permettre de débiter certaines situations complexes au regard de la grossesse.

Son regard permet de favoriser l'accompagnement médical lors des grossesses, mais aussi d'apporter une vigilance sur le quotidien des personnes dans leur structure d'hébergement. Sa présence permet aussi un soutien à la parentalité.

Le cabinet infirmier de Velaine-en-Haye :

En 2025, les sites collectifs d'hébergement d'urgence ont vu arriver dans le public accueilli, de plus en plus de personnes avec des problèmes de santé (psychique, somatique, addictions). Le site de Velaine-en-Haye s'étant agrandi en août 2025, avec l'ouverture d'un deuxième bâtiment de 30 places (pour des personnes isolées), a nécessité plus de lien avec le cabinet infirmier de Velaine-en-Haye. Le travail au quotidien de communication entre travailleurs sociaux, agents sociaux et infirmiers permet une fluidité dans l'accompagnement médical des personnes accueillies.

La psychologue du SIAO :

En 2025, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la psychologue du SIAO. Sa présence sur les sites collectifs lui a permis de rencontrer des personnes en souffrance psychologiques afin de les soutenir et de les orienter ainsi que d'apporter un étayage aux travailleurs sociaux dans leur accompagnement. De plus, la présence de la psychologue a permis de développer un partenariat avec l'Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité. Ces partenariats (psychologue et EMPP) nous apparaissent comme indispensables dans un contexte où un grand nombre de personnes accompagnées sont vulnérables psychologiquement/psychiquement.

Le dépistage hépatite :

En lien avec les différentes problématiques d'addictions repérées sur le site de Tomblaine, nous avons pris l'initiative de faire venir le camping-car du service hépato-gastro du CHRU afin de permettre des dépistages d'éventuelles hépatites et permettant une prise en charge dans le soin plus rapide.

L'EMIH :

L'Equipe Médico-social d'Intervention Hors les murs est une équipe pluridisciplinaire qui intervient pour apporter un accès aux soins pour des personnes qui en sont très éloignées. L'hébergement d'urgence accueille très régulièrement des personnes correspondant à ces critères. Il a été nécessaire à plusieurs reprises par les travailleurs sociaux de solliciter l'EMIH.

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) de Tomblaine :

Lors de l'été 2025, nous avons travaillé en lien avec la PMI de Tomblaine, qui a mis en place des permanences à raison d'une fois par mois, à destination des familles prises en charge sur le site. En effet, le constat était que les familles hébergées à Tomblaine, pouvant bénéficier des services de la PMI ne se rendaient pas sur place pour plusieurs raisons : la méconnaissance du dispositif, l'incompréhension du champ d'intervention de la PMI ou la crainte d'être questionné quant à leur parentalité.

Ce partenariat a pris fin à la suite du départ de plusieurs familles, ne rendant plus indispensable la présence de la PMI.

La rencontre avec la Maison des Addictions :

Lors du premier semestre 2025, nous avons organisé une rencontre entre les travailleurs sociaux de l'HU et les assistantes sociales de la Maison des Addictions. En effet, il nous semblait important d'harmoniser nos pratiques, de renforcer le partenariat et surtout de mieux comprendre les missions des uns et des autres.

Depuis, il apparaît plus facile pour l'équipe d'orienter et d'expliquer le fonctionnement de cette structure au public accompagné.

Le LEO (Lieu d'Ecoute et d'Orientation) :

Depuis novembre 2025, le lieu d'écoute et d'orientation intervient une fois par semaine sur le site de Velaine-en-Haye, afin d'échanger autour de la réduction des risques des publics accompagnés en hébergement d'urgence.

Annexe 3 : La fermeture du site Modul'ARS

Depuis 2013, la caserne Faron a accueilli un public en situation de grande précarité d'abord en demande d'asile, puis par la suite, de droit commun également.

Tout au long de ces années, le site a évolué dans l'objectif d'accueillir et d'accompagner les personnes dans les meilleures conditions.

En 2021, afin de permettre un accueil du public dans de meilleures conditions des modules de types Algeco ont été installés. A cela s'ajoute un changement de nom. Le site est devenu « Modul'ARS ».

En janvier 2024, les services SAM (Service d'Accompagnement de la Métropole) et MADA (Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile) ont fusionné pour former le dispositif d'Hébergement d'Urgence. Ce regroupement a permis d'accueillir sur les mêmes sites un public de droit commun et en demande d'asile, nécessitant une adaptation dans l'organisation.



En janvier 2025, l'Etat nous annonce la fin de la réquisition du site au 31 mai 2025. Une organisation autour des orientations des personnes accompagnées a été mise en place dans l'intérêt de trouver des solutions d'hébergements/logements adaptées pour tous.

Afin d'anticiper au mieux les sorties, des commissions ont été organisées en lien avec les services de l'Etat et les partenaires du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI).

Ces commissions, qui avaient lieu toutes les deux semaines, ont permis de réfléchir collectivement (en lien avec les rapports sociaux établis par les travailleurs sociaux) à des solutions adaptées aux besoins des personnes.

L'investissement des travailleurs sociaux, des agents sociaux polyvalents, ainsi que des acteurs de l'AHI, ont permis d'orienter rapidement et efficacement toutes les personnes hébergées sur le site de Modul'ARS avant le 12 mai 2025.

Le site de Modul'ARS accueillait également une vingtaine de personnes en mise à l'abri à la nuitée. Les mises à l'abri ont pris fin le 9 mai 2025. Afin de ne pas laisser les personnes bénéficiaires de ce dispositif sans solution, les services de l'Etat en lien avec le SIAO ont travaillé à des orientations possibles.

Au fur et à mesure des départs, les modules ont été nettoyés et remis en état par les chantiers d'insertion de l'AARS.

Du 12 mai au 31 mai, les équipes de l'AARS se sont concentrés sur le démantèlement du site, permettant de rendre le site vide au 31 mai 2025, date de fin de réquisition.



Une page se tourne pour l'AARS et le dispositif d'Hébergement d'Urgence. Toutefois, l'équipe continuera de transmettre et de créer de nouveaux moments de convivialité dans les autres sites d'hébergement du dispositif.

